Décision sur la proposition N° 23_004

Traçabilité	Date	Statut
Remise le	19.10.2021	
1er traitement	09.12.2022	
2e traitement	---	
Décision REK	Acceptée	
Date de validité	01.01.2025	
Pertinent pour la certification dès le	01.01.2026	

Références générales et relatives à la solution de branche REKOLE® 5e édition 2018 et auteur	
N° de chapitre & énoncé	8 La comptabilité par centre de charges
Auteur de la proposition	Spitäler fmi AG

1. Demande, y compris proposition de solution

Situation initiale:

Centre de charges Support et service (08)
Contenu (coûts primaires)

[redacted]	¶	Les coûts de matériel se composent de:¶
	-¶	→Centrale téléphonique: les licences, abonnements, contrats, appareils, frais de communication¶
	¶	→l'informatique: frais des serveurs, PC, HW, logiciels, licences, contrats.¶
	-¤	Les factures de tiers.¤
[redacted] Nombre de blocs de charges¤	A¤	Les charges de personnel et de matériel (coûts primaires et secondaires), à l'exclusion des charges du bloc de charges A', B, C et D.¤
	A'¤	Charges d'utilisation des immobilisations (y compris les coûts secondaires). Les charges par nature suivantes sont concernées: 442, 444, 448¤
	B¤	Coûts de matériel liés à la télécommunication (uniquement coûts primaires), à l'exclusion des charges du bloc charges A'.¤
	C¤	Coûts de matériel liés à l'informatique (uniquement coûts primaires), à l'exclusion des charges du bloc de charges A'.¤
	D¤	Factures de tiers.¤

Sont décrits comme télécommunications tous les échanges d'informations et de données à distance. Les coûts de matériel relatifs aux télécommunications se composent aujourd'hui essentiellement de charges liées aux transferts de données et non plus à la téléphonie traditionnelle. Le gros de ces charges n'est donc pas en relation avec le raccordement téléphonique mais avec le raccordement informatique.

Proposition de solution:
Suppression du bloc de charges B (Coûts de matériel liés à la télécommunication) et intégration de celui-ci au bloc C (Coûts de matériel liés à l'informatique).

Geschäftsstelle · Lorrainestrasse 4A · 3013 Bern
T 031 335 11 11 · F 031 335 11 70
geschaeftsstelle@hplus.ch · www.hplus.ch

Support et service				(08)
				H+ Les Hôpitaux de Suisse
Centres de charges facultatifs	- Service technique (y.c. service de réparation) - Logistique, transports internes et externes - Informatique	- Installations d'entremise téléphonique (TVA) (CC de calcul) etc.		
Contenu (coûts primaires)	- Toutes les charges (charges de personnel et de matériel), y.c. matériel C - A l'exclusion des coûts du CC obli. 03 Services de gestion et de coordination décentralisés - Les coûts logistiques comprennent les coûts de transports des lits, des patients, du matériel et autres coûts de transports internes et externes, sauf transports primaires et secondaires (cf. CC obli. 77 Service de sauvetage et d'ambulance) - Les coûts de matériel se composent de: - → Centrale téléphonique: les licences, abonnements, contrats, appareils, frais de communication - → l'informatique: frais des serveurs, PC, HW, logiciels, licences, contrats. - Les factures de tiers.			
Nombre de blocs de charges	A	Les charges de personnel et de matériel (coûts primaires et secondaires), à l'exclusion des charges du bloc de charges A', B, C et D.		
	A'	Charges d'utilisation des immobilisations (y compris les coûts secondaires). Les charges par nature suivantes sont concernées: 442, 444, 448		
	~~B~~	~~Coûts de matériel liés à la télécommunication (uniquement coûts primaires), à l'exclusion des charges du bloc charges A'.~~		
	B	Coûts de matériel liés à l'informatique et télécommunication (uniquement coûts primaires), à l'exclusion des charges du bloc de charges A'.		
	C	Factures de tiers.		
Nombre de blocs de prestations	A A'	Toutes les prestations sont évaluées à l'heure.		
	~~B~~	~~L'évaluation des coûts d'infrastructure de la télécommunication se base sur les montants facturés ou les coûts calculés.~~		
	B	L'évaluation des coûts d'infrastructure de l'informatique et télécommunication se base sur les montants facturés ou les coûts calculés.		
	C	Les prestations de tiers sont évaluées aux montants facturés.		
Imputation		Unité d'œuvre	Taux de charges	
Variante minimale	A A'	Heure (selon rapport horaire périodique)	Bloc de charges A/∑ heures	CHF/heure
Variante maximale		Heure (selon rapport horaire permanent)		
	~~B~~	~~Branchement (appareil téléphonique)~~	~~Décharge fixe suivant le budget~~	~~CHF/branchement~~
	B	Branchement PC	Décharge fixe suivant le budget	CHF/branchement
	C		Montant facturé	
Destinataires de l'imputation	A A' B C	Centres de charges concernés		

2. Décision REK

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Résultat du vote:
Oui 14
Non 0
Abstention 0

Numéro de la proposition: 23_004

3. Conséquences sur la solution de branche REKOLE® 5e édition 2018

Chapitre 8.6.1 Les centres de charges fournisseurs de services (chapitre 8, page 19)

Support et service				
				(08)
				H+ Les Hôpitaux de Suisse
Centres de charges facultatifs		Service technique (y.c. service de réparation) Logistique, transports internes et externes Informatique	Installations d'entremise téléphonique (TVA) (CC de calcul) etc.	
Contenu (coûts primaires)		Toutes les charges (charges de personnel et de matériel), y.c. matériel C A l'exclusion des coûts du CC obli. 03 Services de gestion et de coordination décentralisés Les coûts logistiques comprennent les coûts de transports des lits, des patients, du matériel et autres coûts de transports internes et externes, sauf transports primaires et secondaires (cf. CC obli. 77 Service de sauvetage et d'ambulance) Les coûts de matériel se composent de: →Centrale téléphonique: les licences, abonnements, contrats, appareils, frais de communication →l'informatique: frais des serveurs, PC, HW, logiciels, licences, contrats. Les factures de tiers.		
Nombre de blocs de charges	A	Les charges de personnel et de matériel (coûts primaires et secondaires), à l'exclusion des charges du bloc de charges A', B, C et D.		
	A'	Charges d'utilisation des immobilisations (y compris les coûts secondaires). Les charges par nature suivantes sont concernées: 442, 444, 448		
	~~B~~	~~Coûts de matériel liés à la télécommunication (uniquement coûts primaires), à l'exclusion des charges du bloc charges A'.~~		
	B	Coûts de matériel liés à l'informatique et télécommunication (uniquement coûts primaires), à l'exclusion des charges du bloc de charges A'.		
	C	Factures de tiers.		
Nombre de blocs de prestations	A A'	Toutes les prestations sont évaluées à l'heure.		
	~~B~~	~~L'évaluation des coûts d'infrastructure de la télécommunication se base sur les montants facturés ou les coûts calculés.~~		
	B	L'évaluation des coûts d'infrastructure de l'informatique et télécommunication se base sur les montants facturés ou les coûts calculés.		
	C	Les prestations de tiers sont évaluées aux montants facturés.		
Imputation		Unité d'œuvre	Taux de charges	
Variante minimale	A A'	Heure (selon rapport horaire périodique)	Bloc de charges A/∑ heures	CHF/heure
Variante maximale		Heure (selon rapport horaire permanent)		
	~~B~~	~~Branchement (appareil téléphonique)~~	~~Décharge fixe suivant le budget~~	~~CHF/branchement~~
	B	Branchement PC	Décharge fixe suivant le budget	CHF/branchement
	C		Montant facturé	
Destinataires de l'imputation	A A' B C	Centres de charges concernés		

4. Conséquences sur le plan comptable H+, 8e édition révisée 2014

Lieu, date	Berne, le 12.12.2023	
Nom, signature	H+ Les Hôpitaux de Suisse REK Michaël Rolle	

Numéro de la proposition: 23_004